



VILLE de RODEZ

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 2 novembre 2020 à 17h30

L'an 2020, le lundi 2 novembre, à 17h30, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le lundi 26 octobre 2020, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

#### Conseillers présents (31)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, MATHA Romane, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, ROUS-  
PERPINA Claire, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah, Messieurs BOUGES Jean-  
François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis,  
GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LEBRUN Matthieu, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO  
Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, VIDAMANT François.

#### Conseillers excusés et représentés (4)

Madame BERARDI Marion a donné pouvoir à Madame ECHENE Eléonore,  
Madame CLOT Marie-Noëlle a donné pouvoir à Madame BEZOMBES Martine,  
Monsieur COMBET Arnaud a donné pouvoir à Madame VIDAL Sarah,  
Monsieur NICOLAS Olivier a donné pouvoir à Monsieur DONORE Joseph.



Madame Romane MATHA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Nombre de Membres en exercice	35
Nombre de Membres présents	31
Nombre de membres excusés représentés	4
Nombre de membres excusés non représentés	0
Nombre de membres absents non représentés	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Votes Pour	28
Votes Contre	4
Abstentions	3

### DELIBERATION N° 2020-199 BUDGET PRIMITIF 2021 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Le Conseil municipal sera appelé à débattre sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 ci-après.**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est prévu par les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il a pour objet de présenter à l'assemblée délibérante les grandes lignes de la politique budgétaire de la municipalité, pour l'exercice du budget à venir. Les orientations budgétaires du rapport doivent préciser les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en indiquant l'évolution prévisionnelle des principales dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif 2021, qui sera présenté en fin d'année, se fondera sur ces orientations qui prennent en compte les priorités du nouveau Conseil municipal élu en juillet 2020.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20201102-DEL2020199-DE  
Reçu le 12/11/2020

Les incertitudes qui découlent de la plus grande crise sanitaire et financière que le monde n'ait jamais connue, nous incitent à rester très prudents sur nos orientations budgétaires pour 2021. Outre la pérennité des recettes, cette situation ne va pas manquer de générer des dépenses supplémentaires à la charge de la collectivité. Plus que jamais, il est de notre responsabilité de collectivité publique de conduire une politique responsable, qui permette en toutes circonstances, de faire face à l'ensemble de nos missions et d'assurer durablement l'avenir de notre ville, y compris en cas de crise majeure.

#### Le contexte national

Le projet de loi de finances rectificatives (PLFR3) pour 2020 tire les conséquences de la crise liée au Covid-19.

Le consensus des prévisionnistes table sur une baisse du PIB comprise entre -8 % et -10 % pour l'année 2020. Un niveau jamais vu depuis l'après-guerre.

Face à cette situation, les dispositifs de soutien de l'Etat à l'emploi et aux entreprises en difficultés, via des aides directes et des prêts garantis, se chiffrent à plusieurs centaines de milliards d'euros. A cela vient s'ajouter un plan d'accompagnement financé par les collectivités territoriales.

Le nouveau gouvernement, nommé en juillet dernier, a complété les mesures par un plan de relance de 100 milliards d'euros supplémentaires pour soutenir la compétitivité de l'industrie, favoriser la transition écologique et encourager l'emploi des plus jeunes.

Les données du PLFR3 prévoient une forte augmentation des déficits publics, qui pourraient atteindre 10 % du PIB en 2020 contre 3 % en 2019. La dette publique devrait approcher 118 % du PIB fin 2020, soit 2 650 milliards d'euros, contre 99 % du PIB début 2020.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2021, présenté début octobre 2020, prévoit une croissance du PIB de l'ordre de + 8 % ; un déficit budgétaire à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116 % du PIB.

Même si le gouvernement affirme ne pas vouloir augmenter les impôts, il est évident que l'ampleur des déficits et de la dette imposera, d'une manière ou d'une autre, des réductions de la dépense publique au cours des années à venir.

#### Le contexte local

La crise sanitaire de 2020 a aussi largement pesé sur la vie locale.

La Ville de Rodez, comme de nombreuses collectivités locales, a été en première ligne pour faire face, et venir en aide aux personnes les plus fragiles, très fortement impactées.

À ces aides directes, sont venues s'ajouter des aides aux entreprises les plus touchées, aux côtés des autres collectivités et de l'Etat. À cela, il faut ajouter les pertes de recettes liées au stationnement durant le confinement, l'abandon des redevances du domaine public pour l'année, afin de soutenir des activités fragilisées, la baisse des recettes des cantines, de la petite enfance...

À fin septembre 2020, l'impact financier pour la commune, lié à la crise Covid-19, s'élève à 1 112 000 €.

Dans ce contexte financier contraint, qui voit les recettes se tendre sous l'effet de la crise, la commune doit plus que jamais maîtriser ses dépenses de fonctionnement, tout en veillant à maintenir un niveau élevé d'investissement structurant, afin de rendre la ville plus attractive et soutenir activement le tissu économique local durement impacté.

#### 1) Les principes qui guideront le budget primitif 2021 :

Le budget s'inscrit dans la continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la réduction de la dette et de la stabilité fiscale.

Un budget qui privilégiera l'amélioration de la qualité et du service aux usagers.

Les actions sociales, sportives et culturelles resteront au cœur de nos priorités.

Maintien d'un niveau élevé d'investissements structurants pour rendre la ville plus attractive.

#### 2) Les orientations budgétaires pour 2021 (budget principal) :

##### 2.1. Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses concernent principalement les charges à caractère général [chapitre 011], les charges de personnel [chapitre 012] et les autres charges de gestion courante [chapitre 65]. Dans une moindre mesure, les autres dépenses concernent les contributions et reversements ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

Les dépenses à caractère général

Les achats et charges externes devraient rester stables, de l'ordre de 22 % des dépenses de fonctionnement. Ils ont globalement diminué de 21 % par rapport à 2008. Les principaux postes du chapitre concernent l'énergie, les petits équipements, la location, la maintenance, les honoraires, les frais divers... Les marges de manœuvres étant aujourd'hui limitées, l'objectif pour 2021 est de maintenir ces dépenses au strict nécessaire au bon fonctionnement des services.

#### Les charges de personnel

Les dispositions introduites par la loi NOTRe ont pour ambition en matière de personnel, de préciser et de documenter davantage le rapport sur les orientations budgétaires. L'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours ou du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses en personnel et à la durée effective du travail.

C'est le principal poste de dépenses de fonctionnement. Il représente à lui seul plus de 58 % des dépenses réelles de la section. Le montant inscrit au budget 2021 devrait être approximativement du même ordre, soit environ 15,3 millions d'euros (dont 0,73 M€ pour les budgets annexes).

Le poste reste globalement stable depuis 2008 et ne devrait pas connaître d'évolution notable.

En 2020, la ville de Rodez compte 392 agents soit 30 agents de catégorie A (dont 5 contractuels), 50 agents de catégorie B (dont 2 non titulaires) et de 312 agents de catégorie C (dont 263 titulaires, 10 assistantes maternelles, 35 non titulaires, 1 apprenti, 1 adulte-relais et 2 services civiques).

Par ailleurs, les efforts d'optimisation des ressources, engagés depuis déjà plusieurs années, vont se poursuivre selon les axes suivants :

- Au niveau organisationnel, l'organigramme a évolué avec la création d'un poste de Directeur Général des Services, qui devrait impulser les actions de progrès indispensables à la modernisation de la collectivité ;
- Un travail de mobilisation des ressources internes se traduisant notamment par le déploiement ou la réaffectation des agents,
- Le déploiement du télétravail,
- L'implication de l'encadrement à travers l'organisation de formations internes afin d'améliorer les techniques de management.

Le temps de travail des agents de la Ville de Rodez est de 35 heures par semaine et de 1607 heures annuellement. Les modalités d'exercice de ce temps de travail varient en fonction des services selon des régimes différents, tout en respectant le cadre posé par la loi des 35 heures.

#### Les dépenses de gestion courante

Elles représentent approximativement 13 % des dépenses de fonctionnement et devraient être contenues à ce niveau l'an prochain. Ces dépenses sont en grande partie constituées par les subventions et contributions diverses. Le niveau de subvention accordée au CCAS sera maintenu, de même que celles destinées aux associations.

#### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K€ (Source : DGCL)

	CA 2018	CA 2019
<b>Dépenses de Fonctionnement Courant</b>	<b>21 337</b>	<b>21 548</b>
Charges à caractère général (montant net)	4 912	4 984
Masse salariale (montant net)	14 063	14 113
Subventions et contributions	2 219	2 327
Intérêts de la dette	143	124

#### 2.2 Les recettes de fonctionnement

Les principales ressources sont constituées par les impôts locaux [chapitre 73]. Ils représentent près de 70 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Les autres recettes notables sont issues des dotations et participations [chapitre 74] soit environ 20 % des produits réels perçus, et des produits des services et du domaine [chapitre 70]. Les redevances et tarifs pratiqués par la commune resteront sensiblement les mêmes cours de l'année 2021.

##### Les recettes fiscales

Elles devraient poursuivre une évolution en légère hausse, en raison d'une part, de la bonne dynamique des impôts locaux grâce à la revalorisation annuelle des valeurs locatives, et d'autre part, du fait de l'élargissement des bases d'impositions dû à la livraison en cours et à venir de nouveaux logements neufs.

Après la baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 5 % en 2018, les taux d'imposition de l'ensemble des impôts locaux resteront inchangés pour l'année 2021.

Rappelons que la réforme de la taxe d'habitation a conduit à une exonération totale de cotisation pour les revenus les plus modestes, soit plus de 80 % des contribuables ruthénois. Elle devrait être progressivement supprimée pour les 20 % restant d'ici 2023. Cette exonération est actuellement totalement compensée par l'Etat. Des mécanismes de compensation intégrale, par le biais notamment du transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sont prévus pour rendre neutre budgétairement l'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités territoriales. La taxe d'habitation subsistera néanmoins pour les

résidences secondaires ainsi que pour les locaux vacants (THLV). On peut toutefois regretter la fin du mécanisme de revalorisation automatique des bases pour la taxe d'habitation, qui participait à la dynamique des recettes fiscales. A noter que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives foncières, prévu par la loi de finances pour 2020, était de 1,2 % ; il devrait se situer autour de 0,9 % pour l'année 2021.

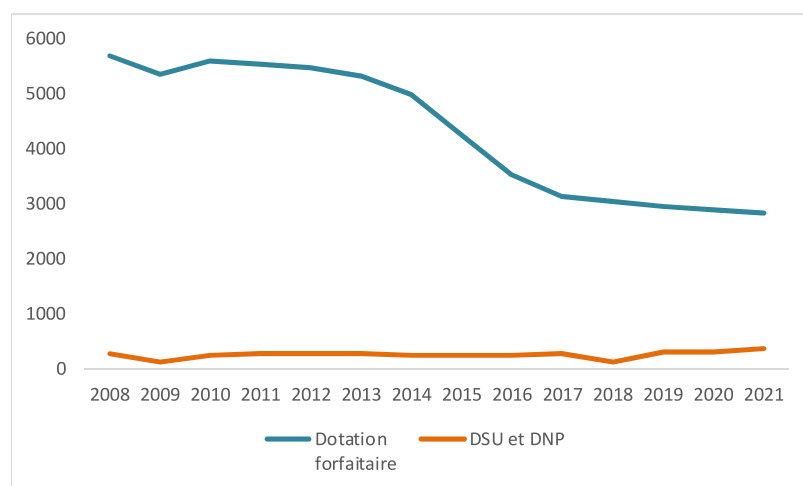
#### Les dotations diverses

En raison de la forte augmentation de la dette de l'Etat ces derniers mois du fait de la crise du Covid-19, il y a lieu de rester prudent sur l'évolution des recettes. Rappelons que la dotation globale de fonctionnement a déjà connu une forte baisse de près de 50 % entre 2010 et 2020 soit près de 3 millions d'euros par an.

Structure et évolution des recettes de fonctionnement par rapport à la strate (Source : DGFIP)

	Structure recettes 2019)		Montant des recettes 2018 (en euros/habitants)		Montant des recettes 2019 (en euros/habitants)	
	Rodez	Strate	Rodez	Strate	Rodez	Strate
Ressources fiscales	70%	69%	846 €	999 €	858 €	1 005 €
Dotations (dont DGF)	20%	21%	231 €	311 €	242 €	311 €
Ventes & produits courants	10%	10%	119 €	136 €	113 €	140 €

Evolution Dotation Globale de Fonctionnement



Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 sera reporté au Budget Supplémentaire 2021 et permettra de finaliser le financement des dépenses en fonctionnement inscrites au Budget 2021.

#### 2.3. Les dépenses d'investissement

Pour 2021, les dépenses en investissement devraient se situer à un niveau élevé. Elles répondront à trois objectifs majeurs :

Finaliser les travaux en cours :

L'avenue Victor Hugo (crédit de paiement) : 1 000 000 €

Le stade Paul Lignon (phase 2) (crédit de paiement) : 2 552 685 €

L'aménagement des abords de la Maison de Santé et la rénovation de l'avenue Tarayre (crédit de paiement): 500 000 €

La place Foch (crédit de paiement) : 300 000 €

La place de la Cité (crédit de paiement) : 200 000 €

Engager de nouveaux investissements :

Construction d'un nouveau boulodrome : 1 200 000 €

Aménagement de la médiathèque : 250 000 €

Travaux d'accessibilité à l'école Cardaillac : 400 000 €

Travaux de voirie et éclairage public : 650 000 €

Maintenir un service public de qualité :

(Travaux sur le patrimoine bâti, accessibilité des équipements, sécurisation des piétons et cyclistes, construction aires de jeux, entretien du patrimoine bâti, travaux de voirie, renouvellement de matériels, aide à la pierre...) :  
3 259 586 €

Le montant des inscriptions en investissement (hors remboursement de la dette) au budget primitif 2021 s'élèvera à 10 312 271 €.

Le budget 2021 sera ajusté en fonction des éléments connus lors de l'écriture du budget supplémentaire 2020.

Evolution des investissements par rapport à la strate en € par habitant (Source : DGFIP)

	2018		2019	
	Rodez	Strate	Rodez	Strate
Dépenses directes d'équipements	371 €	324 €	542 €	394 €

En 2018, la Ville a un niveau d'investissement supérieur à la strate de 15 % et en 2019 de 38 % soit 3 916 376 €.

Ces chiffres démontrent clairement que contrairement au rapport de la Chambre régionale des comptes que nous avons examiné le mois dernier, la Ville de Rodez a un niveau d'investissement bien supérieur à la strate en 2018 et 2019. Ces chiffres sont incontestables et traduisent l'effort de la Ville en matière d'investissements.

Ces hauts niveaux d'investissements s'expliquent essentiellement par notre bonne gestion depuis 2008. Gestion qui nous permet d'avoir une capacité d'autofinancement élevée sans avoir recours à l'emprunt depuis 2013.

#### 2.4. Les recettes d'investissement :

Le financement des investissements du budget principal pour l'année 2021 se fera essentiellement par le biais de l'autofinancement net dégagé par la Ville. Le résultat d'investissement 2020 sera reporté au Budget Supplémentaire 2021 et permettra de finaliser le financement des dépenses en investissement inscrites au Budget 2021. A cela viennent s'ajouter les recettes annexes, telles celles liées aux cessions de biens, aux locations de locaux, au FCTVA, et bien entendu les subventions attendues sur les divers projets.

Comme les années précédentes, la Ville n'aura pas recours à l'emprunt au cours de l'année 2021.

L'évolution des budgets annexes

Les budgets annexes sont constitués des parcs publics de stationnement (Foch, Jacobins, Foirail et Remparts), de la cuisine centrale et du camping municipal.

Pour mémoire, le budget annexe du service de l'eau a été transféré à Rodez Agglomération en date du 1er janvier 2020, conformément à la loi Notre du 7 août 2015.

Les dépenses de fonctionnement devraient rester stables pour chacun des budgets.

Concernant l'investissement, pas de gros travaux prévus à ce jour.

#### 3) Situation de l'épargne :

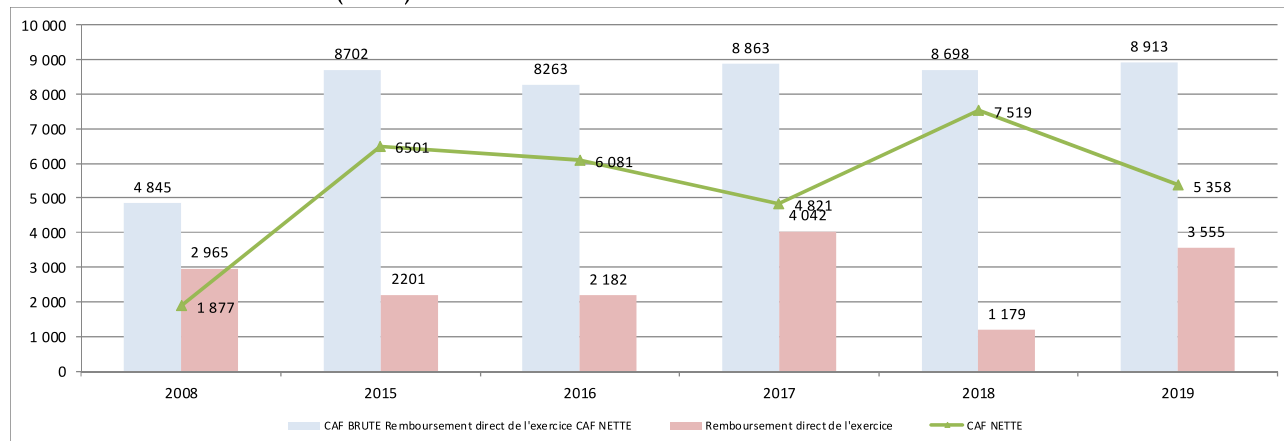
L'épargne de gestion, qui reste à un niveau élevé, permettra d'autofinancer l'essentiel des dépenses d'investissement. Aucun emprunt ne sera contracté.

L'épargne nette conséquente dont dispose la commune (l'une des plus importantes des villes de la strate) est le fruit des efforts continus de gestion menés par la municipalité depuis plus de 10 ans, visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement et les frais financiers qui ont atteint leur plus bas niveau.

En 2019, la capacité d'autofinancement brute se situait à un niveau élevé à 8,9 M€ pour un fonds de roulement net global de 10,3 M€.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle constitue le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE (en K€)



Pour l'exercice 2021

L'épargne de gestion devrait avoisiner 6 914 076 €,  
 La CAF brute : 6 814 076 €,  
 La CAF nette (hors remboursement anticipé) : 5 884 498 €.

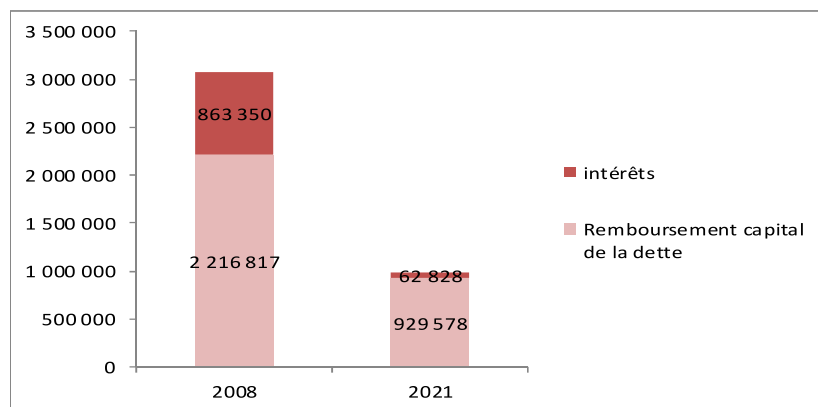
4) Etat de la dette :

Au cours du dernier mandat, la municipalité a pleinement réussi à maîtriser la dette qui avait atteint 26,5 millions d'euros fin 2013. Depuis 2008, la dette du budget principal a ainsi baissé de près de 80 % pour s'établir à un encours de l'ordre de 5,5 M€ au 31 décembre 2020, contre 7,85 M€ au 31 décembre 2019.

A fin 2021, l'encours de la dette du budget principal devrait atteindre 4,6 millions d'euros, hors remboursements anticipés. La dette par habitant sera ainsi ramenée aux alentours de 175 €.

L'annuité de la dette pour l'année 2021 devrait ainsi avoisiner 1 millions d'euros, contre 3,2 millions en 2008.

ANNUITE DE LA DETTE



La dette est constituée pour 7 % d'emprunts au taux fixe et 93 % d'emprunts à taux variable.

Au fil des ans, cette réduction progressive de la dette a entraîné une forte baisse de l'annuité et de la charge des intérêts qui en découlent, permettant ainsi de réinjecter ces gains financiers substantiels au profit de l'amélioration des services aux usagers.

Des remboursements anticipés sont envisagés pour l'année 2021, deux emprunts seraient concernés pour un montant total de 1,2 millions d'euros et 35 338 € de frais. L'encours de la dette serait alors de 3,4 millions d'euros.

La gestion rigoureuse de la dette a permis de porter la capacité d'autofinancement à un niveau élevé, afin de soutenir pleinement les investissements. Ce qui devrait faciliter le financement des importants travaux prévus au plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Evolution de l'encours de la dette consolidée en K€

Année Encours dette	2008	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Prévision	2021 Prévision après RA
Budget principal	23 053	18 790	16 609	12 567	11 388	7 838	5 561	4 631	3 413
Parcs publics de stationnement	0	3 768	3 547	2 847	2 657	2 467	2 278	2 088	2 088
Cuisine centrale	S	137	127	117	107	97	87	77	77

5) Evolution de la fiscalité :

Les taux d'imposition des trois taxes directes locales resteront inchangés pour l'année 2021, à savoir :

Année	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non-bâtie
2007	18,13%	28,94%	97,73%
2021	16,38%	27,49%	91,00%

Les taux de ces taxes sont actuellement les plus bas des villes de la strate en région Occitanie.

Depuis 2007, des mesures fiscales successives, favorables aux Ruthénois, ont été actées par la Municipalité. Sur les deux dernières mandatures, le taux de la taxe d'habitation a été baissé de 10%, celui du foncier bâti de 5 % et du foncier non bâti de 7 %.

En 2021, compte-tenu de la réforme en cours, moins de 20 % des contribuables parmi les plus aisés seront redevables de la taxe d'habitation. Ces derniers devraient normalement en être totalement exonérés en 2023.

6) Le plan pluriannuel d'investissement 2021-2025 :

Le plan pluriannuel d'investissements traduit les volontés d'investissement de la Ville de Rodez pour la période 2021-2025. Ce PPI traduit les engagements pris devant les Ruthénois. Les investissements seront importants et financés principalement grâce à la capacité d'autofinancement dégagée par la commune.

6.1. L'amélioration du cadre de vie :

Après l'aménagement de sa partie gauche montante, c'est la partie droite de l'avenue Victor-Hugo qui va faire l'objet de travaux importants, dès 2021. Sur la contre-allée, l'accent sera donné à la végétalisation. Des circulations douces seront intégrées, la sécurisation des passages piétons renforcée.

La transformation du quartier du Faubourg va se poursuivre : elle a débuté par des travaux conséquents sur la voirie, rue de l'Aubrac, en lien avec la construction d'une maison de santé par Rodez agglomération et la Ville de Rodez. En 2021, les travaux sur le parking seront terminés. Ils se poursuivront sur le parvis du Sacré-Cœur puis sur l'avenue Tarayre. Là aussi, végétalisation et circulations douces seront intégrées au projet.

L'aménagement du carrefour Saint-Cyrice permettra la mise en double sens de circulation pour la rue du même nom, dont les abords seront eux-aussi végétalisés. Le carrefour de l'avenue de Bordeaux avec l'avenue du 8 mai 1945, celui de la rue de l'Aubrac avec l'avenue Tarayre ainsi que celui au sommet de la rue Saint-Cyrice seront également aménagés pour plus de sécurité et de fluidité.

En parallèle, la rue Béteille sera aussi aménagée pour intégrer les circulations douces. Une forêt urbaine sera plantée dans la trouée verte réalisée en 2019, au pied du square Monteil, en lien avec des travaux à l'école Flaugergues.

Les investissements pour l'amélioration du cadre de vie toucheront plus généralement tous les quartiers de Rodez. L'aménagement des rues et places de la Ville feront la part belle à la sécurisation, la verdissement et l'embellissement : végétalisation, installation de bancs et de jeux permettront aux Ruthénois de profiter de réels îlots de fraîcheur.

Squares et jardins publics seront réhabilités : l'aménagement du square Marie-Thérèse-ASTRUC sera terminé en 2021.

6.2. Le renforcement de la sécurité des usagers :

Le déploiement de la vidéo protection sera poursuivi. Tous les aménagements programmés prennent en compte la volonté de renforcer la sécurité des usagers : renforcement de la sécurité pour les piétons par la sécurisation des passages piétons notamment, renforcement de la sécurité des cyclistes par l'aménagement des voies de circulation, et renforcement de la sécurité des automobilistes par la création de giratoires aux intersections qui le nécessitent.

### 6.3. L'accroissement de l'attractivité :

L'embellissement de la ville concourt à son attractivité tout comme l'amélioration de l'accès du centre-ville par des circulations douces en lien avec les parcs de stationnement : les travaux au parking Foch tout comme au parking du Sacré-Cœur, sous l'église, seront terminés en 2021.

L'investissement essentiel portera sur la création d'une halle couverte en centre-ville. Elle regroupera plusieurs commerces de bouche ou de restauration ; cette halle permettra de maintenir et de développer l'attractivité du centre ancien. Ce nouvel équipement proposera des produits locaux et de qualité pour les Ruthénois, les habitants alentours et les touristes.

Notre choix de maintenir le stade Paul Lignon en cœur de ville participe de notre volonté de garder un cœur de ville animé et attractif. Le choix d'un stade en cœur de ville est partagé par les clubs sportifs, les habitants et les élus.

### 6.4. L'éducation et la culture, des priorités maintenues :

La réhabilitation de l'école Flaugergues s'intégrera au projet d'aménagement de la forêt urbaine de la rue Béteille. Elle permettra de retrouver son caractère patrimonial dans un nouveau dialogue entre les espaces maternelle et primaire. Végétalisation, sécurisation et accessibilité seront également mis en œuvre. Il en ira de même pour l'école Paul-Ramadier dont les travaux devront permettre une meilleure adaptation des espaces.

La médiathèque de Rodez est un équipement structurant, fortement fréquenté. Elle devra être réaménagée pour en faire un lieu aux usages plus variés, profondément intergénérationnel, orienté autant vers les médias traditionnels que modernes.

L'église Saint-Amans est, de tous les bâtiments municipaux, celui qui a la plus forte valeur patrimoniale. Sa restauration doit débiter, dès 2021, par sa mise hors d'eau : les travaux sur la charpente et la couverture, pluriannuels, permettront de remettre cet édifice roman, reconstruit au XVIIIe siècle, au centre du parcours culturel et touristique de la ville de Rodez.

### 6.5. Le sport et le bien-être, des priorités renforcées :

En 2021, les travaux du stade Paul-Lignon vont connaître un nouvel élan avec le lancement de la construction, sur le même site, d'une véritable enceinte de plus de 7 000 places. Cet équipement est conçu pour un confort accru des spectateurs ainsi que pour répondre aux exigences de la Ligue de football professionnel et de la Fédération française de rugby. Certains espaces du nouveau stade fonctionneront en synergie avec la salle des fêtes.

L'année 2021 verra également le lancement de la construction d'un nouveau boulodrome, route de Vabre. La construction de ce nouvel équipement entraînera l'augmentation du nombre de terrains et permettra, ainsi, l'accueil de manifestations d'importance.

A l'emplacement du boulodrome actuel, un nouveau gymnase pourra être construit. Il permettra de répondre aux attentes des structures voisines - INU Champollion, IUT ou école Paul-Ramadier - mais aussi des clubs et des associations.

La rénovation de l'Amphithéâtre sera également inscrite au plan pluriannuel d'investissements 2021-2025.

Après débat en Commission Ville Durable et vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ville Durable, le Conseil municipal, par 28 voix pour, 4 voix contre (Mesdames Marion BERARDI, Eléonore ECHENE, Messieurs Alexis CESAR et Matthieu LEBRUN), 3 abstentions (Madame Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Messieurs Franck CORTESE et Serge JULIEN), approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires pour le Budget primitif de l'année 2021.

Le Maire  
Signé : Christian TEYSSEDE  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération  
Publiée le 12 novembre 2020  
Transmise en Préfecture le 12 novembre 2020

### Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.